

====L'ordre du jour est adopté à l'unanimité====
2. Adoption du PV du CA du 27 avril 2017- Acte 2
====Le procès-verbal de la réunion du CA d'avril est adopté à l'unanimité====

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 28 juin 2017

Présents :

Mme. Cecile Perrot	:	Présidente du COGES
Mme Vilayvanh Lefèbvre	:	Trésorière par intérim
Mme Anne Chaponniere	:	Parent élu au COGES
M. Laurent de Schoutheete	:	Parent élu au COGES
M. Sébastien Mathey	:	Proviseur
M. Dominique Goduel	:	Directeur du primaire
M. Saïd El-Moutaoukil	:	Directeur Administratif et Financier
M. Laurent Amselem	:	Représentant du personnel

Excusés :

Mme Stéphanie Hecquet	:	Parent élu au COGES
M. Detsada Soukhaseum	:	Parent élu au COGES
M. Southasen Boulom	:	Parent élu au COGES
M. Matthew Ebdon	:	Parent élu au COGES

Ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du PV du CA du 30 mai
- 3- Demande de changement d'échelon exceptionnel pour une assistante d'éducation (surveillante)
- 4- Demande d'ouverture d'un enseignement d'arts plastiques en 1re
- 5- Point sur la convention collective
- 6- Point sur la demande de 7 agents concernant une prime "vacances" à leur attribuer
- 7- *Dallage du terrain de sport*
- 8- *Déclaration de Madame Lefebvre, trésorière du COGES*
- 9- *Présentation du montage financier lié au financement du chantier*

Discussions

1. Adoption de l'ordre du jour- Acte 1

Ajout des points
7- Dallage du terrain de sport
8- Déclaration de Mme Vilayvanh Lefebvre trésorière du COGES
9- Présentation du montage financier lié au financement du chantier
====L'ordre du jour est adopté à l'unanimité====

2. Adoption du PV du CA du 30 mai 2017-

L'adoption du procès-verbal de la réunion du CA de mai est reportée au prochain CA

3. Demande de changement d'échelon exceptionnel pour une assistante d'éducation (surveillante)- Acte 2

- Explication des tenants et aboutissants de cette demande par M. Mathey
- Clarification de l'impact financier de cette demande, décrit et jugé acceptable

	<ul style="list-style-type: none"> - Vu qu'il n'y a qu'un autre membre de personnel qui pourrait être concerné par une demande similaire, et que celui-ci bénéficie déjà d'une catégorisation professionnelle et salariale supérieure à celle de l'assistante concernée, cette demande est jugée neutre par rapport aux dynamiques de personnel qu'elle pourrait engendrer <p>====La demande de changement d'échelon exceptionnel pour une assistante d'éducation est adoptée à l'unanimité====</p>
<p>4. Demande d'ouverture d'un enseignement d'arts plastiques en 1^{re}- Acte 3</p>	
	<p>Explication des tenants et aboutissants de cette demande par M. Mathey</p> <p>====La demande d'ouverture d'un enseignement d'arts plastiques en 1re est adoptée à l'unanimité====</p>
<p>5. Point sur la convention collective</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Vu l'importance et la sensibilité de cette convention, - Vu la nouveauté de la plupart des membres du COGES et leur ignorance des enjeux et de l'historique des discussions, - Vu l'absence prolongée de la plupart des membres du COGES pendant les mois de juillet et aout, et - Vu l'absence d'urgence qui encadre son adoption reconnue à l'unanimité, <p>Il est décidé à l'unanimité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reporter à la rentrée de Septembre 2017 les discussions nécessaires et l'adoption de la nouvelle convention, - Assurer la finalisation et la signature de cette convention le plus rapidement possible, et - Assurer l'application directe de cette convention une fois signée sur les conditions d'emplois des membres du personnel concernés.
<p>6. Point sur la demande de 7 agents concernant une prime "vacances" à leur attribuer</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification des positions de chacun des membres du COGES : discussion sur les notions de cumulation de prime et prime routinière. - Vote des membres du COGES: 3 votes contre et 1 vote pour la demande des 7 agents. La prime de vacances est jugée non-cumulative par rapport à la prime de départ. La demande des agents en départ est refusée : ils recevront donc la prime de départ s'ils y ont droit mais pas la prime de vacances. - Communication des messages. Le proviseur va rédiger deux messages que le COGES va approuver/amender avant leur transmission: <ul style="list-style-type: none"> o Un message pour les 7 agents pour leur signifier la décision du COGES o Un message pour tous les membres du personnel pour communiquer la décision et clarifier la situation future, ainsi que rassurer sur les intentions d'écoute et d'ouverture du COGES aux demandes des membres du personnel. - Il est rappelé que les demandes des membres du personnel doivent remonter vers le COGES et CA à travers la voix de leur représentant
<p>7. Dallage du terrain de sport – Acte 4</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification du DAF à propos des options et notamment du suivi des travaux et de ses implications financières - Validation de l'option 1 (Thakek) comprenant le directeur des travaux de l'option 2

	<p>====Le devis de l'entreprise PHOUVIENG CONSTRUCTION CO., LTD pour 17,760 USD est approuvé à l'unanimité ====</p>
<p>8. Déclaration de Vilayvanh Lefebvre, trésorière du COGES</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Madame Lefebvre présente sa démission pour ne pas être en conformité avec les statuts de l'APE après en avoir informé les parents élus. - Demande de M. de Schoutheete d'un engagement des membres du CA pour une tolérance nulle pour les manquements aux principes de bonne gouvernance - Clarification de l'historique de la situation et des de situations antérieures par le Proviseur qui se satisfait du respect des statuts et des principes de bonne gouvernance. - La Présidente énonce son malaise par rapport à la situation et à la communication. - Le DAF énonce son malaise quant aux lignes de communication actuelles qui encadrent son action, et soulève la situation de conflit d'intérêt qui l'a poussé à communiquer la situation comme il l'a fait - Le Proviseur énonce son malaise quant aux libertés prises par le DAF par rapport à ses termes de référence sur la communication de cette situation - Le COGES va examiner et se réserve le droit de revoir la charte de communication afin d'assurer les principes de bonne gouvernance - Le COGES va examiner et se réserve le droit de revoir les termes de référence du DAF, notamment en ce qui concerne les lignes de communication/reporting du DAF - Le COGES va examiner la nécessité d'établir une charte de bonne gouvernance qui encadrerait et engagerait les membres du CA à un comportement individuel et collectif sur les questions de gouvernance - Décision de réorganiser le bureau du COGES en dehors du CA - Remerciement du Proviseur, au nom de l'AEFE, à Vilayvanh Lefebvre pour sa contribution à la vie et à la gouvernance du Lycée depuis 2 ans.
<p>9- Présentation du montage financier lié au financement du chantier</p>	
	<p>Reportée à la rentrée de septembre 2017</p>
	<p>M. Goduel rappelle que le livret d'accueil pour nouveaux arrivants va être finalisé sous peu</p>

Début de la séance à 17h10

Fin de la séance à 19h10